



le Lien de l'URCL

N° 105 – 15 janvier 2021

La poursuite des mesures restrictives liées à la pandémie nous conduit à repousser à une date indéterminée les escapades et sorties de 2020 que nous avons reportées sur 2021 ; nous continuerons de vous tenir informés selon l'évolution de la situation. Les inscrits aux différents voyages sont régulièrement informés par la Commission Voyages du statut de leur voyage.

Des visioconférences, dont le détail est accessible sur la page « Pour consulter nos prochaines activités » de notre site internet, continuent de vous être proposées en janvier et février ; merci de continuer à soutenir nos conférencières par votre participation.

Notre Assemblée Générale prévue en mars prochain sera, en toute vraisemblance, reportée à une date ultérieure. Nous retardons d'ailleurs à février notre courrier de janvier contenant la convocation traditionnelle à cette AG.

Enfin, compte tenu des circonstances, nous avons décidé à titre exceptionnel de réduire de 5€ par personne notre cotisation pour l'année 2021. Le nouveau barème est le suivant : individuel 15€, couple 20€, bienfaiteur individuel 25€, bienfaiteur couple 40€. Ceux qui sont prélevés n'ont rien à faire car le prélèvement sera ajusté en conséquence.

Soyez prudents et gardez vous en bonne santé !

Le dernier numéro de la Lettre de l'UFRB est accessible [en cliquant ici](#)

Visitez régulièrement notre site internet: www.urcl-paris-idf.org et...
n'hésitez surtout pas à nous faire part de vos observations par mail à urcl-com@orange.fr.
